

DÉBAT PUBLIC PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

DU 19 MARS AU 30 JUIN 2018

CAHIER D'ACTEUR
N°2 avril 2018



LE CCE EDF SA

Le CCE (Comité central d'entreprise) d'Electricité de France (EDF) est composé d'élus du personnel des quatre organisations syndicales représentatives dans l'entreprise : la FNME-CGT, la CFE Energies, la FCE-CFDT et FO Energie et Mines, élus dans les cinquante-six comités d'établissement (CE) d'EDF SA. Il exerce les attributions économiques qui concernent la marche générale de l'entreprise. Il assure une veille, émet des avis et des recommandations sur la stratégie financière et organisationnelle. Cela concerne tous projets de nature à affecter les techniques de production ; les effectifs ; l'organisation ; la formation professionnelle ; la santé ; la sécurité ; l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; le bilan social et le logement. Exerçant toutes ses prérogatives, il s'exprime régulièrement par voie de presse pour alerter et éclairer sur les enjeux de mission de service public de l'entreprise. A EDF, comme dans les autres entreprises de la branche des Industries électrique et gazière (IEG) le CCE comme les CE ne gèrent pas les activités sociales, qui sont confiées à la CCAS.

CAHIER D'ACTEUR

Assurer l'avenir de la mission de service public d'EDF : fournir de l'électricité à tout le pays au même prix, toute l'année, en toutes conditions

INTRODUCTION

Chacun convient qu'une des contributions majeures d'EDF est constituée par le mix électrique à la française, peu émetteur de CO₂, dans lequel toutes les sources de production ont leur place, avec chacune leurs atouts différents et complémentaires : le nucléaire, l'hydraulique, le thermique à flamme - énergies pilotables (permettant de garantir à tout moment la puissance nécessaire pour répondre aux besoins) - le solaire et l'éolien, énergies non pilotables (puissance aléatoire en fonction du vent ou de l'ensoleillement).

Le CCE affirme qu'il est urgent de stopper toutes les fermetures programmées de moyens de production électrique et d'investir dans la construction de nouveaux projets en hydraulique, biomasse et nucléaire. Au-delà de la prise en compte de ces aspects, le maintien des tarifs réglementés de vente comme celui, organique, de l'entreprise intégrée sont indispensables aux équilibres de demain.

Retrouvez toutes les informations du CCE EDF SA sur notre site : www.cceedfsa.fr



La production nucléaire

Avec cinquante-huit réacteurs nucléaires répartis sur dix-neuf Centres nucléaires de production électrique (CNPE) l'électricité produite par le nucléaire a représenté, en 2017, 71,6 % de l'électricité française, soit 379,1 TéraWatts-heures (TWh) ⁽¹⁾.

La filière électronucléaire française, troisième acteur industriel du pays avec ses 220 000 emplois directs, ne manque pas d'atouts. Et de décennie en décennie, l'histoire a validé toute sa pertinence !

En effet, l'acceptation sociale du parc électronucléaire s'est acquise sur les notions d'indépendance énergétique et de prix compétitif, qui forment toujours ses caractéristiques. Par la suite, ce parc est devenu un outil essentiel de lutte contre l'effet de serre, grâce sa production sans dégagement de CO₂.

Et désormais, il constitue le principal moyen qui permet le développement des EnR (énergies renouvelables) en absorbant leur intermittence de façon massive et instantanée, grâce à la manœuvrabilité de pilotage des réacteurs.

Depuis 2015, EDF est engagée dans un vaste programme industriel, appelé Grand Carénage, sur toutes les centrales nucléaires qui implique la rénovation, le remplacement de matériels, l'intégration des mesures post-Fukushima. Ces travaux lourds devraient durer jusqu'en 2025 et permettent, en prolongeant la durée de vie de ce patrimoine industriel une production de kilowatts-heures, au plus bas coût.

L'avenir de la filière passe également par la construction de réacteurs nouveau modèle - EPR optimisés - exploités par EDF sur le territoire national ou encore vendus à l'export.

Le CCE, se basant sur ses expertises et l'avis de l'ASN, a donné un avis négatif unanime concernant la fermeture anticipée de la centrale de Fessenheim. Il s'oppose à cette décision qui contribue à mettre en péril le fragile équilibre du réseau.

Le CCE soutient le recours à la production d'électricité d'origine nucléaire, pilotable et non émettrice de CO₂.



La production hydroélectrique

Elle constitue, après le nucléaire, le deuxième pilier du mix électrique français et a produit en 2017, 10 % de la production totale d'électricité soit 53,6 TWh ⁽¹⁾. C'est donc l'un des maillons majeurs de la sécurité d'approvisionnement.

Elle représente également la première source de production d'électricité d'origine renouvelable en France. Ce qui la rend déterminante dans l'atteinte des objectifs en énergie renouvelable, fixés par la loi de transition énergétique (TE). De plus c'est la seule EnR pilotable grâce à ses barrages. Il s'agit d'un des moyens de production flexible et pilotable.

Par ailleurs, elle implique une vision intégrée pour la gestion de la ressource en eau confiée à EDF dans ses différentes utilisations : irrigation pour l'agriculture ; alimentation en eau potable ; besoins de l'industrie ; tourisme... avec également la prévention des risques en

apportant un soutien à l'étiage (faire en sorte que les cours d'eau ne soit jamais à sec) et en gérant les crues.

Il existe deux interactions de sécurité entre les productions hydrauliques et nucléaires :

- l'une permet de garantir le débit des fleuves donnant ainsi la possibilité aux centrales nucléaires de produire y compris en période estivale ;
- l'autre dénommée « renvoi de tension » est tout aussi utile que nécessaire. Quinze CNPE sur dix-neuf sont soutenus en renvoi de tension par l'hydraulique, en cas de besoin immédiat.

Ainsi, l'hydraulique peut également intervenir sur les questions de sécurité nucléaire.

D'où la nécessité de conserver l'essentiel des concessions hydrauliques et le parc nucléaire au sein d'un seul opérateur, EDF.

Le CCE est, par ailleurs, fortement opposé à tout processus de privatisation des concessions hydrauliques de l'entreprise, comme à tout bradage à la concurrence, proposés par certains scénarios.



La production thermique à flamme

Les centrales à combustion fossile (gaz, charbon, fioul) appelées centrales thermique à flamme (THF) ont connu ces dernières années des plans de fermetures dramatiques : les huit tranches fioul sont fermées ou en passe de l'être - la dernière étant programmée pour 2018 - et celles au charbon sont fortement remises en cause.

Sacrifiées sur l'autel de la rentabilité financière avec l'alibi du CO₂, - l'ensemble des centrales françaises n'étant responsable que de moins de 1 % des dégagements de CO₂ sur le territoire métropolitain - elles ne présentaient que peu de production en 2017 : 7,7 % pour le gaz, soit 40,9 TWh, 1,8 % pour le charbon, soit 9,7

TWh et 0,7 % pour le fioul, soit 3,8 TWh.⁽¹⁾ Mais elles restent indispensables à l'équilibre du réseau, notamment pour les variations de charges importantes et rapides, liées aux EnR, mais également sur du fonctionnement de semi-base par rapport à leur implantation, sur le maillage régional du réseau (moyenne annuelle de fonctionnement de 4 500 heures par tranche).

A titre d'exemple, le 25 janvier 2017, à 19 heures, il ne restait plus que 0,4 gigawatt de marge avant que le réseau ne tombe. Heureusement ce jour-là le gaz a fourni 16 GW (10% de la consommation totale), le charbon 8 GW (5%) et le fioul 4,8 GW (3%). Depuis ces centrales au fioul - Porcheville (78) et Cordemais (44) - ont fermé, faisant perdre ainsi inexorablement 2,4 GW... de production pilotable.

Pourtant, d'autres choix sont possibles pour garder les unités de production comme outil de service public de l'électricité.

Dans le cadre de la transition énergétique, EDF comme les comités d'établissement des centrales de Cordemais et du Havre portent des projets de substitution du charbon par des combustibles d'origine biomasse permettant de conserver une production d'électricité renouvelable et pilotable toute l'année.

Un pilote de captage du CO₂ ayant permis de tester, avec succès, un procédé a été également mis en œuvre au Havre. Et un système de captage de CO₂ évolutif en puissance, par culture de micro-algues, pouvant servir à terme à de la méthanisation, complète le projet de Cordemais.

Les centrales Cycle combiné gaz (CCG) comme les Turbines à combustion (TAC) restent des moyens indispensables pour répondre aux pointes de consommation. Il convient d'en assurer la maintenance, l'exploitation voire le développement en cas d'augmentation de la consommation.

En sachant que le thermique à flamme reste, dans le monde, la première source de production d'électricité, investir dans sa décarbonation c'est investir dans l'avenir de la planète et dans l'exportation potentielle du savoir-faire de l'entreprise.

EDF ET LA COMPLEMENTARITE DE SES METIERS

EDF, avec ses 65 000 agents, n'est pas une entreprise comme les autres en raison de ses missions, métiers et enjeux. Ce qui fait la force d'EDF, depuis sa création et encore aujourd'hui et qui lui a permis de devenir un fleuron de l'industrie française, ce sont ses métiers et la synergie développée entre eux.

Les activités commerciales, les productions issues du nucléaire, de l'hydraulique et du thermique, les fonctions supports et l'ingénierie, chacune avec ses spécificités joue un rôle essentiel au sein de l'entreprise, sans oublier une R&D de niveau international qui doit être en capacité de travailler sur l'ensemble des énergies. En lien avec le cœur de métier, de haute technicité ou en relation avec l'utilisateur, tous les agents d'EDF travaillent au quotidien avec le plus noble sens que l'on puisse donner à son travail, celui du service public, de l'intérêt général.

La cohérence du travail passe également par le ciment social, que constitue l'appartenance à une entreprise intégrant tous ces métiers, dont l'image et l'histoire symbolisent une partie importante du patrimoine français. Cette dimension est un atout majeur pour qu'EDF relève les enjeux de la politique énergétique de demain. La solidarité entre agents et l'interdépendance des métiers demeurent cruciales pour l'avenir d'EDF et de la production et fourniture d'électricité publique en France.



La production des Energies renouvelables (EnR)

Les principales EnR développées en France sont le solaire, l'éolien et la bioénergie. En 2017, l'éolien représentait 4,5 % de la production électrique française

soit 24 TWh, le solaire 1,7 %, soit 9,2 TWh et la bioénergie 1,7 %, soit 9,1 TWh. ⁽¹⁾

Le solaire comme l'éolien ont deux principales qualités : ce sont des énergies disponibles et non émettrices de CO₂. Mais deux principaux défauts : elles sont intermittentes et non pilotables. Pas de soleil, trop de vent ou pas assez, signifie une production à zéro pendant des heures, voire des jours durant. En effet, la disponibilité moyenne de l'éolien terrestre est inférieure à 25 % et celle du photovoltaïque atteint 15 %.

L'électricité n'étant pas stockable, le réseau aura toujours besoin d'énergie pilotable et produite en quantité, pour pallier cette intermittence au moment souhaité.

La bioénergie est peu développée en France, mais figure dans de nouveaux projets comme ceux de la biomasse de Cordemais et du Havre, évoqués plus haut.

De plus, s'il existe un modèle économique pour les investisseurs, reposant notamment sur le soutien public, les conséquences en termes de prix pour les consommateurs doivent être analysées.

(1) Chiffres RTE (Réseau de transport d'électricité) 2017

CONCLUSION

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, le CCE considère nécessaire de tenir compte des caractéristiques de chaque filière pour définir le mix énergétique de demain. Si le CCE ne les oppose pas, il lui semble indispensable de définir un optimum technico-économique afin d'assurer à la fois la sécurité d'approvisionnement, la réduction des émissions de CO₂ et la garantie d'un tarif acceptable pour le grand public et les entreprises.

C'est pourquoi, il est urgent de stopper la fermeture des moyens de production existants. Au contraire, il faut engager, sans plus tarder, la construction de nouveaux moyens thermiques (biomasse), nucléaires (EPR nouveau modèle) et hydrauliques (nouveaux aménagements) tout en continuant à développer les EnR intermittentes, en tenant compte des limites physiques de leur intégration aux réseaux électriques.

En parallèle le Grand Carénage du parc nucléaire doit être mené sur toutes les tranches 900 et 1300 GW.

Ces conditions ajoutées au maintien des concessions hydrauliques au sein d'EDF sont incontournables pour réussir à répondre avec cohérence et efficacité aux besoins en électricité de demain.